



Puis-je sortir sans problème de la fce avec un visa déjà expiré?

Par **haoua**, le **22/02/2011** à **17:46**

Bonjour, je suis africaine, je suis venue en France en octobre 2010 avec un visa touristique. mais je ne suis pas rentrée à la date prévue. j'aimerais retourner chez moi car mon visa est déjà expiré. je veux savoir si j'aurai des soucis à l'aéroport lors du départ de la France pour mon pays d'origine? est-ce que cet aspect me posera un problème dans le futur si je demande un visa pour revenir en France, car j'ai de la famille ici? merci d'avance pour votre aide.

Par **chris_ldv**, le **23/02/2011** à **17:27**

Bonjour, Vous n'aurez pas de difficulté pour sortir de France, même si votre visa est expiré, par contre vous risquez effectivement d'avoir des difficultés pour obtenir un visa à l'avenir (quel que soit le pays de l'espace Schengen) puisque vous n'avez pas respecté l'échéance du visa touristique qui vous a été accordé. Pour information dans certains pays chaque jour passé au-delà de la date ultime stipulée par le visa fait l'objet d'une amende avec interdiction définitive de séjour. En Thaïlande par exemple cette amende est de 500 THB (soit environ 12,50€ par jour). Cordialement,

Par **djourlo**, le **24/02/2011** à **18:13**

bjr, merci pour votre réponse. mais le problème c'est que je ne suis pas resté de mon plein gré. c'est le médecin qui m'interdisait tout déplacement en avion car j'avais une grossesse qui

s'est avéré pathologique et necessitait une surveillance rapprochée. j'ai même accouché en décembre en urgence par césarienne avant le terme de la dite grossesse. j'ai mes certificats médical et d'accouchement sur moi.rn cela ne pourrait-il pas justifier le fait que je sois resté et m'éviter des sanctions du genre plus de visa pour l'espace shengen dans le futur?rn est-ce que je serai amener à payer à la sortie ? quelle est l'amende pour la FRANCE ? rn il parait qu'on met un tampon rouge sur le passport dans ce genre de situation. est-ce que c'est vrai ?